



MOT D'ORDRE

Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) - mfe dit OUI

Le 24 novembre 2024, nous voterons sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières dans le cadre de la LAMal. Les délégué-e-s et le comité de mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse ont décidé de voter OUI à une majorité convaincante.

De quoi s'agit-il de notre point de vue ? Le concept de monisme est revendiqué depuis vingt ans comme solution à un problème spécifique de l'assurance maladie. Pour des raisons historiques, les prestations ambulatoires et hospitalières ne sont pas financées de la même manière. Jusqu'à présent, l'argent des contribuables ne passe par les cantons que pour les prestations stationnaires. Ainsi, tant le canton, souvent propriétaire des hôpitaux, que les assureurs maladie sont incités à recommander ou à prescrire des prestations aux patient-e-s non pas

en fonction de critères médicaux, mais de critères financiers.

Cette incitation économique ne doit en aucun cas interférer avec l'évaluation strictement médicale de la nécessité d'un traitement, qu'il soit ambulatoire ou hospitalier. Un deuxième aspect est tout aussi important pour les médecins de famille et de l'enfance : grâce au financement uniforme, les cantons doivent avoir le même intérêt pour une prise en charge ambulatoire qu'hospitalière. Et pouvoir, dans le meilleur des cas, s'engager pour une

prise en charge ambulatoire généralisée dans l'intérêt de toute la population. EFAS a le potentiel de donner enfin aux soins intégrés l'impulsion dont ils ont besoin depuis longtemps : Ce n'est que si tous les payeurs ont les mêmes incitations et les mêmes charges qu'il sera possible de mettre enfin en œuvre de manière efficace les nombreux bons concepts.

Cette réforme, une correction structurelle attendue de longue date dans l'ensemble du secteur de l'assurance maladie, bénéficie du soutien d'une

large alliance de partenaires du domaine de la santé. Seul un syndicat représentant qu'une petite fraction du personnel infirmier (l'ASI, en tant qu'association des infirmières et infirmiers, n'a émis aucun mot d'ordre) exprime des craintes quant à une possible détérioration des conditions de travail pour le personnel infirmier. Hormis ce syndicat, personne ne semble partager ces inquiétudes, que nous ne comprenons pas non plus.

Saisissons donc cette chance unique de corriger enfin une distorsion structurelle essentielle dans le financement des coûts de la santé et de mettre en œuvre le financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières.

Monika Reber / Reto Wiesli